



DEPARTEMENT DU NORD. — MAIRIE DE BAVINCHOVE

**Travaux Communaux.**

**ADJUDICATION**

**CONSTRUCTION**

**D'UNE**

**ÉCOLE DE FILLES**

**AVEC LOGEMENT POUR L'INSTITUTRICE**

Estimation montant à 13.557 francs 12 c. non compris la somme à valoir et honoraires de l'Architecte. --- Cautionnement 452 fr.

**Le Maire de la commune de Bavinchove,**  
Donne avis que le **JEUDI 22 JANVIER 1880**, à trois heures de l'après-midi, à la Mairie, il sera procédé par lui, en présence de deux membres du conseil municipal, du receveur municipal et de M. VANDENBILCKE, architecte, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'adjudication sera faite à deux pour cent de rabais sur le prix de la série du projet.  
Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès; à cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat d'aptitude ou d'habileté signé par plus d'un ou de date, et constatant sa capacité. Ce certificat devra être remis au sieur M. VANDENBILCKE, architecte.  
Le cautionnement ci-dessus désigné sera fourni en numéraire et déposé à la caisse du Receveur des finances avant l'adjudication.  
La soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt à la recette des finances de la somme nécessaire à la constitution du cautionnement, la planche de l'entrepreneur de travaux publics et le certificat du capitaine dont il est question plus haut.  
Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée, laquelle sera renfermée elle-même dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.  
Les papiers devront être déposés dans une boîte à ce destinée, placée au Secrétariat de la Mairie. Ils seront reçus jusqu'à trois heures de l'après-midi immédiatement en son ouverture.  
Les entrepreneurs sont tenus de se conformer aux changements qui pourraient être prescrits par l'Administration avant et pendant l'exécution des travaux.  
Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'Administration ne sera pas admise.  
Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées ne sera pas acceptée.  
Dans le cas où des soumissions, faites par plus d'un adjudicataire, contiendraient des offres égales, un nouveau concours aura lieu dans la même forme, séance tenante, entre les adjudicataires de ces soumissions.  
Les procès-verbaux seront remis à l'approbation de M. le Préfet.  
Les soumissionnaires pourront rétracter leur offre au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de deux à quatre heures de soirée, excepté les dimanches et fêtes.  
Fait à la Mairie de Bavinchove le 5 Janvier 1880.

**Le Maire,**  
**VANDENBILCKE.**

**MODÈLE DE SOUMISSION.**

Je soussigné (Nom, prénom, profession et domicile) faisant mention de l'annexe A (inséré sous le N° après avoir pris connaissance des devis, plans et cahier des charges des travaux de construction d'une école de filles, avec logement pour l'institutrice, lesquels travaux sont évalués ensemble à 13.557 fr. 12 c. non compris une somme à valoir.

(1) Me soumet et m'engage à exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions du devis, moyennant les prix d'adjudication du bordereau sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) francs par cent francs.

M'engage en outre à payer les frais d'affiches et de publication, outre les timbres et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du détail estimatif ainsi que du procès-verbal d'adjudication et d'enregistrement auquel la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Je joins à titre de cautionnement la somme que j'ai versée en numéraire, et dont le récépissé est ci-joint.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 1880.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : nous soussignés. . . . . nous obligons conjointement et solidairement. . . .

Hazebrouck. — Imp. E. PORIER.

## Construction d'une école de filles, affiche d'adjudication, 22 janvier 1880 (AD Nord : 2 O 54 / 27).

Référence du document reproduit :

AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. Affaires communales - Bavinchove.

AD Nord

IVR32\_20255900597NUCA

Auteur(s) de l'illustration Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

Copyrights : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

Diffusion : reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Apparaît dans le(s) dossier(s) :

[IA59005920] École maternelle de Bavinchove